

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2024/010

SEANCE DU 05 MARS 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

Date de la Convocation

27/02/24

Date de mise en ligne

12/03/24

Objet de la Délibération

**Demande d'une aide départementale
pour le fonctionnement du R.A.S.E.D.
(Réseau d'Aides Spécialisées aux
Elèves en Difficultés).**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, MARC, EVEN, DASSENOY, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL, SARICA, DESCHAMPS, PERSYN

Absents : /

M. SUC procuration à Mme DASSENOY
Mme GARCIA procuration à Mme TRIAES
Mme PEGUES procuration à Mme RECH
Mme RANCHET procuration à Mme PERSYN
Mme LERROUX procuration à M. TOUNTEVICH
Mme VITRICE procuration à M. SARICA

Secrétaire : M. JUMEL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} septembre 2022, une psychologue de l'Éducation nationale pour les écoles du premier degré a pour rattachement administratif l'école de Génibrat.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres :

- de solliciter du Département de la Haute-Garonne une subvention de fonctionnement du Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté au titre de l'année scolaire 2023/2024,
- de mandater le Maire ou un de ses adjoints pour signer tout document relatif à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Christophe Jumel



Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich

